



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 1^{er} avril 2019 à Coulon (79)**

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; La Grève-sur-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT ; Saint Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Guy LÉBOUC ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay-Rohan-Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; St Symphorien : René PACAULT ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Chaillé-les-Marais : Guy PACAUD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay-le-Comte : Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Eugène JUTEAU ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHASIS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE ; Guy MOREAU, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Le quorum étant atteint, M. Pierre-Guy PERRIER, Président, ouvre la séance et rappelle les règles de l'assemblée, à savoir que seules les personnes qui ont le droit de vote peuvent prendre la parole et voter avec le ticket de couleur qui leur a été remis à l'entrée, lors de l'émargement.

Le Président donne la parole à M. Michel SIMON, Maire de Coulon, qui reçoit l'assemblée dans sa commune. Monsieur le Maire indique qu'il est très heureux d'accueillir le comité syndical. Il précise qu'il en est honoré car, en tant que représentant de la commune où se trouve le siège du Parc, il mesure le dynamisme et l'utilité de ses élus et de ses agents qui ne ménagent pas leurs efforts pour préserver et développer ce Marais poitevin.

Le Président le remercie et indique qu'avant de commencer la réunion, il souhaite qu'un hommage soit rendu à M. René MATHE, décédé en février dernier, qui a beaucoup œuvré pour le territoire et le Marais poitevin en tant qu'architecte au Parc mais aussi en tant qu' élu du territoire.

Le Président donne la parole à Mme Catherine TROMAS, qui propose d'observer une minute de silence après la projection d'un diaporama retraçant quelques interventions de M. MATHE.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2019

Le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 janvier 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de deux sièges vacants au sein du Bureau

Le Président indique qu'il convient de procéder au remplacement de 2 membres du Bureau :

- un représentant du collège de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de remplacer le poste laissé vacant par Monsieur Nicolas GAMACHE, qui a présenté sa démission ; le Président tient à le remercier pour le travail qui a été fait avec lui ;
- un représentant des Chambres d'agriculture afin de remplacer le poste laissé vacant par Monsieur Christian AIME, dont le mandat à la Chambre d'agriculture de Vendée arrive à son terme et qui ne souhaite pas se représenter. Le Président tient à le remercier également car c'est une personne qui a beaucoup travaillé au rapprochement de la profession agricole et du Parc, il a également été moteur dans la marque Parc pour la viande bovine. Le Président souhaite rendre hommage au travail qu'il a fait depuis un certain nombre d'années.

Puis, le Président lance un appel à candidature :

- M. Guy MOREAU, au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - M. Xavier GARREAU, au titre des Chambres d'agriculture,
- font acte de candidature. Les deux candidats présentent leur parcours à l'assemblée.

Comme il n'y a que deux candidatures, le Président propose de procéder à l'élection à main levée, aucune opposition n'est manifestée.

M. Guy MOREAU est élu à la majorité, une abstention du candidat.

M. Xavier GARREAU est élu à la majorité, une abstention du candidat.

Le Président poursuit l'ordre du jour et donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD, rapporteur au budget, qui va présenter les comptes administratifs :

Le compte administratif 2018 du budget principal :

libellé	résultats cumulés fin 2017	part affectée à	exécution 2018		résultats de l'exercice 2018	résultats cumulés à fin 2018
		l'invest en 1068	mandats émis	titres émis		
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
investissement	342 138,39 €		710 794,40 €	587 817,90 €	-122 976,50 €	219 161,89 €
fonctionnement	316 481,82 €	0,00 €	2 894 127,73 €	2 936 365,81 €	42 238,08€	358 719,90 €
TOTAL	658 620,21 €	0,00 €	3 685 922,13 €	3 524 183,71 €	- 80 738,50 €	577 881,79 €

Le compte administratif présenté fait état d'un résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement à +42 238,08 € et un résultat de la section d'investissement à -122 976,50 €.
L'excédent de clôture cumulé à fin 2018 s'établit à 577 881,79 € (219 161,89 € en section d'investissement et 358 719,90 € en section de fonctionnement).

Le compte administratif 2018 du budget annexe éditions documentaires :

libellé	résultats cumulés fin 2017	part affectée à	exécution 2018		résultats de l'exercice 2018	résultats cumulés à fin 2018
		l'invest en 1068	mandats émis	titres émis		
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
investissement	0,00 €					
fonctionnement	19 565,49 €	0,00 €	5 774,43 €	10 090,44 €	4 316,01 €	23 881,50 €
TOTAL	19 565,49 €	0,00 €	5 774,43 €	10 090,44 €	4 316,01 €	23 881,50 €

Le compte administratif présenté fait état d'un résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement à + 4 316,01 €
L'excédent de clôture cumulé à fin 2018 s'établit à 23 881,50 €.

Le compte administratif 2018 du budget annexe Développement économique :

libellé	résultats cumulés fin 2017	part affectée à	exécution 2018		résultats de l'exercice 2018	résultats cumulés à fin 2018
		l'invest en 1068	mandats émis	titres émis		
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
investissement	145 544,24 €		115 805,95 €	84 199,33 €	-31 606,62 €	113 937,62 €
fonctionnement	1 226,51 €	0,00 €	48 420,67 €	40 845,28 €	-7 575,39€	-6 348,88 €
TOTAL	146 770,75 €	0,00 €	164 226,02 €	125 044,61 €	- 39 182,01 €	107 588,74 €

Le compte administratif présenté fait état d'un résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement à - 7 575,39 € et un résultat de la section d'investissement à -31 606,62 €.
L'excédent de clôture cumulé à fin 2018 s'établit à 107 588,74 € (113 937,62 € en section d'investissement et - 6348,88 € en section de fonctionnement).

Le Président sort de la salle afin de procéder au vote ; les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Comptes de gestion

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont en conformité avec les comptes de gestion établis par la Paierie départementale.

Le comité syndical approuve les comptes de gestion 2018 des 3 budgets: Principal, Editions documentaires, Développement économique.

Affectation des résultats

Budget principal

Le vote du compte administratif 2018 du Budget principal fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 358 719,90 € et un excédent de la section d'investissement de 219 161,89 €.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent pour 358 719,90 €
- Au chapitre 001 en recettes d'investissement, l'excédent pour 219 161,89 €.

Budget annexe Editions documentaires

Le vote du compte administratif 2018 du Budget annexe Editions documentaires fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 23 881,50 €. Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement, l'excédent pour 23 881,50 €.

Budget annexe Développement économique

Le vote du compte administratif 2018 du Budget annexe Développement économique fait apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de -6 348,88 € et un excédent d'investissement de clôture de 113 937,62 €. Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en dépenses de fonctionnement, le déficit pour 6 348,88 €.
- Au chapitre 001 en recettes d'investissement, l'excédent de clôture pour 113 937,62 €.

Le comité syndical décide d'affecter les résultats de clôture 2018, comme précédemment proposés, des 3 budgets : Principal, Editions documentaires, Développement économique.

Budgets primitifs 2019

Budget principal

M. Jean-Claude RICHARD continue avec la présentation du budget 2019. Il rappelle que le Parc n'a pas de ressources propres et que les recettes sont constituées principalement des subventions versées par les adhérents du syndicat mixte et l'Etat (qui contribuent au financement des dépenses statutaires et du programmes d'actions), et l'Europe, l'agence de l'eau, ... (qui contribuent au financement du programme d'actions).

Il rappelle également que le budget principal du budget primitif 2019 intègre les dépenses et les recettes du programme d'actions 2019 pour un montant de 1.921.220€. Le programme est décliné à travers les 3 grands axes de la Charte de PNR :

Axe 1 : Agir en faveur d'un Marais dynamique pour 367 600 € : agriculture, tourisme...

Axe 2 : Agir en faveur d'un Marais préservé pour 1 275 020 € : biodiversité, paysage...

Axe 3 : Agir en faveur d'un Marais partagé pour 278 600 € : éducation à l'environnement, Pôle de valorisation des ressources...

Le budget primitif 2019 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 5 996 031 €.

- section de fonctionnement : 3 884 582 €
- section d'investissement : 2 111 449 €

Tableau des effectifs BP 2019

Les agents du PNR sont régis par le statut de la fonction publique territoriale.

En 2019, on compte 30 agents, soit 25 titulaires et 5 contractuels.

Le tableau des effectifs est annexé au budget primitif 2019.

Il prévoit la création de 2 postes qui pourraient être pourvus au titre de la promotion interne :

- Adjoint administratif principal 1ère classe
- Attaché territorial

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le Budget primitif 2019 du budget principal par un vote par chapitre et par opérations en investissement

- d'approuver la subvention d'équilibre au budget annexe Développement économique

- d'approuver la participation statutaire des collectivités adhérentes :

- Région Nouvelle-Aquitaine 291.993,75 €
- Région des Pays de la Loire 291.993,75 €
- Département de la Charente-Maritime 164.927,78 €
- Département des Deux-Sèvres 169.746,04 €
- Département de la Vendée 249.313,68 €
- Etat 120.000,00 €
- EPCI (*par collectivité*) 1,00 €
- Chambres d'agriculture (*par chambre*) 1,00 €
- Les communes selon le barème suivant :

Suivant les statuts de 2015	contribution en €/hab.
<i>Nombre habitants</i>	
moins de 700	0,51
de 700 à 1.300	0,63
de 1.300 à 2.000	0,74
de 2.000 à 5.000	0,86
plus de 5.000, plafonnée à 15 244,90€	0,23

Budget annexe Editions documentaires

Le budget annexe Editions documentaires s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 32 382 €.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Editions documentaires par un vote par chapitre.

Budget annexe Développement économique

Ce budget est assujéti à la TVA et il retrace les dépenses et les recettes liées :

- au pôle de valorisation des produits du Marais situé sur le site de la Laiterie à Coulon
- et aux aménagements nécessaires à la mise en navigation touristique de la Sèvre niortaise.

Le budget primitif 2019 du budget annexe Développement économique s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 430 039 € :

- **section de fonctionnement : 90 980 €**
- **section d'investissement : 339 059 €**

Après en avoir débattu, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Développement économique par un vote par chapitre.

Le Président rappelle que M. Jean-Claude RICHARD a demandé à ne plus être rapporteur du budget et souhaite le remercier pour tout le travail accompli au cours de ces dernières années.

Le Président poursuit l'ordre du jour par la stratégie territoriale énergétique dont les axes et l'état d'avancement sont présentés par M. Pascal DUFORESTEL, vice-président chargé de la transition énergétique et adaptation au changement climatique.

Il rappelle qu'il préside une commission dédiée à l'élaboration de cette stratégie du Parc réunissant plusieurs élus, membres du comité syndical représentant les communes, les porteurs de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), départements, régions et acteurs concernés. La commission s'est réunie à 4 reprises pour établir les priorités et enjeux suivants :

- faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en préservant la biodiversité et les paysages, conformément à la charte du Parc ;
- réduire les consommations d'énergies et favoriser une diversité d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et du cadre de vie ;
- partager les enjeux, objectifs chiffrés et actions à mener avec les collectivités et en particulier les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) porteurs des PCAET, les services de l'Etat, les socio-professionnels, les associations, les habitants...
- relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations ;
- permettre au Parc d'émettre, sur cette base, des avis sur les projets pour lesquels l'État et/ou les porteurs de projet le sollicitent.

M. Pascal DUFORESTEL indique que la commission a souhaité étudier, en premier lieu, la question éolienne car beaucoup d'opérateurs rencontrent les communes pour installer des éoliennes et sollicitent le Parc sur les possibilités d'implantation. Il précise qu'il faut avoir en tête :

- la situation actuelle, qui se traduit par une présence non négligeable de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire, avec plus d'une centaine d'éoliennes présentes déjà ou en construction, principalement installées le long des routes bordant le Marais poitevin,
- la nécessité de planifier les futures implantations pour éviter des installations anarchiques, objets de tension entre les différentes collectivités, et éviter le mitage et l'encerclement du Marais poitevin par l'effet cumulé des parcs éoliens,
- une stratégie de densification des parcs existants, en veillant aux effets de saturation et nécessitant des études au cas par cas.

Les enjeux paysagers et environnementaux se traduisent dans le Marais poitevin en protections réglementaires européennes et nationales et/ou labels déjà existants. Le Parc les a recensés sur une cartographie à l'échelle des trois départements et des deux régions. Ce travail de synthèse a permis de définir des zones d'exclusion (site classé-Grand Site de France, sites patrimoniaux remarquables, zone Natura 2000 Marais poitevin, Réserves naturelles) et de vigilance majeure (zone humide du Marais poitevin, vallées, sites Natura 2000...) et des zones où des études complémentaires sont nécessaires.

Ce premier volet de la stratégie énergétique sera suivi d'autres propositions dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (habitat, mobilité, pollution lumineuse...), du mix énergétique (solaire, méthanisation, bois-énergie, géothermie...), et d'actions en faveur du climat contribuant aux différents enjeux du territoire.

Il propose aux membres du comité syndical de bien vouloir valider cette proposition.

Le Président remercie M. Pascal DUFORESTEL et demande s'il y a des questions.

M. Daniel DAVID, maire de Benet, trouve satisfaisant que le Parc intervienne dans le domaine énergétique, car c'est un enjeu sur lequel le Parc ne peut pas rester indifférent. Toutefois, il est surpris que le premier sujet traité se traduise par une carte de règlement de l'éolien alors qu'il y a quelques années, la charte du Parc devait seulement donner des principes et non pas réglementer les projets pour conserver son rôle de boîte à outils. Les communes qui ont des éoliennes sur leur territoire rapportent une recette conséquente, qui va pour l'essentiel aux communautés de communes. Pour ces raisons, il indique qu'il ne pourra pas voter pour ce schéma éolien et ajoute qu'il attend beaucoup du Parc sur les enjeux essentiels du réchauffement climatique.

Le Président tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un nouveau règlement car le Parc n'a pas le pouvoir de police. L'objectif de cette stratégie est de porter à connaissance des maires qui le demandent les dispositifs de protection existants. M. Pascal DUFORESTEL confirme que le Parc est beaucoup interrogé par les maires, qui doivent faire face à des tiraillements au sein de leurs conseils municipaux et aux questions de leurs habitants face à la multiplication des projets éoliens souvent élaborés sans concertation. Il a semblé important à la commission d'établir une cartographie de l'existant pour apporter une aide à la décision aux élus. Le rôle du Parc s'arrête là.

M. Christian HENRIET, maire de Saint Pierre le Vieux, ajoute que si le rôle du Parc est de donner son avis, il n'est que consultatif, et précise que les communes ne décident pas elles non plus, pas davantage que les Départements, car ce sont les Préfets qui tranchent. Ce qui lui semble important est de donner aux maires le sentiment d'équité dans les décisions prises.

Le Président, suite aux interventions, souhaite rappeler le sens du vote, il s'agira d'approuver les préconisations qui ont été faites. La démarche se poursuivra et pourra évoluer.

Le Président propose de passer au vote.

Après en avoir débattu, le comité syndical décide, à la majorité (pour : 69 voix ; contre : 3 voix ; abstention : 7 voix) :

- d'approuver le schéma éolien et de le communiquer aux différents acteurs concernés,
- de poursuivre la démarche sur les autres volets de la stratégie énergétique : maîtrise de l'énergie (habitat, mobilité, pollution lumineuse...) et mix énergétique (solaire, méthanisation, bois-énergie, géothermie...), contribuant aux différents enjeux du territoire.

Le Président souligne que la discussion était très intéressante et que la commission pourra poursuivre son travail en intégrant de nouvelles suggestions.

M. Daniel DAVID souhaite faire une proposition car il regrette que, sur les projets éoliens en place ou en construction, il soit difficile d'obtenir des compensations environnementales satisfaisantes par manque d'accompagnement local.

M. Benoit BITEAU précise, en sa qualité de Président du Conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes, qu'il est sollicité pour réaliser les mesures compensatoires sur des projets éoliens et que les conventions avec les porteurs de projets mentionnent que les éoliennes ne peuvent pas être mises en service tant que les mesures compensatoires ne sont pas terminées. Cela n'est pas toujours contrôlé, aussi, lors d'une audition au Sénat, il a pu évoquer les modalités d'applications de ces mesures compensatoires et a bon espoir que la loi puisse en tenir compte.

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20 heures et invite l'assemblée à participer au cocktail.